



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération économique

Question écrite n° 4194

Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les informations publiées dans la presse annonçant qu'un ancien député, aujourd'hui associé gérant d'une grande banque, avait été chargé par le précédent président de la République du développement des relations économiques entre la France et la Russie. En effet, selon la presse, le chef de l'État aurait écrit au président de la Fédération de Russie pour présenter cette « personnalité économique respectée en France » - pourtant impliquée dans des procédures judiciaires concernant le financement illicite des partis politiques français -, en précisant que les autorités françaises lui apportaient leur soutien. Il lui demande donc de lui indiquer si les informations publiées par la presse sont exactes, quelle forme a pris cette mission et quelles raisons ont conduit à la nomination de cet émissaire.

Texte de la réponse

M. Jean-Pierre Thomas, associé-gérant de la banque Lazard, a été chargé par le précédent Président de la République, en janvier 2011, de mener des consultations avec les milieux économiques russes et leurs principaux acteurs. Le président russe de l'époque, Dimitri Medvedev, avait été informé de cette mission et avait donné son accord. A la suite de ses contacts, M. Thomas a élaboré un rapport, intitulé « pour un espace économique eurorusse », qu'il a remis en mars 2012 au Président de la République. Ce rapport a été rendu public, au même titre que la mission qui avait été confiée à M. Thomas.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lesage](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4194

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4923

Réponse publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5523